



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
151-1910337000404-0001-2024-0306
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Date de convocation : 29 mars 2024

Délibération n° VI-DEL-2024-036

Date d'affichage : 29 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 25

Votants : 32

Objet : Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes à la Ville d'Etampes et plan d'actions correspondant – Année 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
M.	Fouad	EL M'KHANTER	2 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Maïram	SY	6 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Mme Sana AABIBOU représentée par M. Gérard HEBERT, M. Joseph ZOGBA représenté par M. Dramane KEÏTA, Mme Fatos KEBELI représentée par M. Gilbert DALLERAC, M. Olivier SIGMAN représenté par M. Mehdi MEJERI, Mme Emmanuelle ROYERE représentée par Mme Virginie TARTARIN, M. Tarik MEZIANE représenté par Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG.

ETAIENT ABSENTS : M. Mostefa GHENAÏM, Mme Kadiatou LY, M. Grégoire TURLOTTE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nathalie PABOUDJIAN.

Le Conseil municipal,

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20240404-VI-DEL-2024-036-DE
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Vu les articles L. 2311-1-2 et D. 2311-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 132-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 énonçant les modalités et contenus du rapport de situation en matière d'égalité Hommes – Femmes,

Vu le décret n° 2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 21 mars 2024,

Vu l'avis de la commission de stratégie financière et fonctions supports en date du 26 mars 2024,

Considérant que la Ville d'Étampes compte plus de 20 000 habitants et qu'elle doit donc présenter un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dont la présentation est préalable aux débats sur le projet de budget,

Ledit rapport sur l'égalité femmes-hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité au titre de l'année 2023, et la proposition de plan d'actions afférent, étant joint en annexe de la présente délibération,

Après en avoir délibéré, par 25 voix pour, 4 voix contre (MM. Hillaire, Corbel, Mmes Binet-Dézert, Commeignes) et 3 abstentions (M. Bayart, Mmes Tartarin, Royère),

- **Approuve le rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes au titre de l'année 2023 ainsi que le plan d'actions correspondant.**

Franck MARLIN
Maire d'Étampes



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : 10 AVR. 2024 et de sa réception par le représentant de l'Etat.